

# LOURD SILENCE SUR DOUALA

*Une affaire bien embarrassante pour l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) !*

*Le 4 juin 2009 à 4 heures du matin, à Douala (Cameroun), des bandits pénètrent dans la maison de Régis H., professeur d'allemand au Lycée français et l'agressent violemment.*

*Moins d'un mois plus tard, le premier jour des vacances, L'A.E.F.E. envoie par fax une notification au professeur : elle met fin à son contrat. Régis H. doit immédiatement demander sa réintégration en France. Ni le professeur, ni son proviseur n'ont été informés. Pourquoi cette mesure ?*

*Qu'a voulu cacher l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger ? Les Français sont-ils en danger au Cameroun ?*

*Les cadres de L'A.E.F.E. auraient-ils commis quelques erreurs graves en agissant dans la panique ?*

Par son jugement du 13 novembre 2012, le Tribunal Administratif de Nantes annule les décisions du 2 juillet 2009 et du 19 novembre 2009 par lesquelles la directrice de L'A.E.F.E., Madame Anne-Marie E., a mis fin au contrat de Régis H., professeur d'allemand au Lycée Savio de Douala. Régis H. travaillait en Afrique pour L'A.E.F.E. depuis huit ans. Madame Anne-Marie D. a justifié la rupture du contrat avec Régis H. par la « nécessité de préserver sa sécurité », car Régis H. aurait été en danger. D'après la Direction, cette décision aurait été prise à la suite d'une demande du Chef de poste et une recommandation du S.C.T.I.P. (Service de Coopération Technique Internationale de Police), établissant que Régis H. aurait été en danger.

Mais l'affaire est bien étrange : aucun dossier n'avait été constitué, ni le professeur ni son chef d'établissement n'avaient été mis au courant. Plus d'un mois après le retour en France de Régis H., l'A.E.F.E. fournira deux documents : un « rapport de police » établissant que Régis H. serait en danger s'il restait au Cameroun et un « télégramme diplomatique » dans lequel le Chef de poste demandait à L'A.E.F.E. de mettre fin au contrat de Régis H.

Régis H. contestera la validité de ces deux documents, affirmant qu'il s'agissait de faux grossiers. La procédure contradictoire au Tribunal Administratif de Nantes durera trois ans et trouvera son aboutissement le 13 novembre 2012. Le Tribunal a donné raison à Régis H. et annulé la décision de L'A.E.F.E. qui a fait appel.

Comment expliquer ce qui s'est passé ?

## ***Trois ans plus tôt ...***

### ***L'agression***

Le 4 juin 2009, à 4 heures du matin, Régis H., est violemment agressé. Plusieurs bandits ont grimpé jusqu'au premier étage et pénétré dans sa maison du quartier Bali à Douala en passant par le balcon dont la fenêtre était restée entrouverte. Régis H. est réveillé brutalement par un des bandits qui lui serre la gorge et le menace. La maison est dévalisée, les bandits s'enfuient avec leur butin. Un des voisins avait observé les voleurs depuis sa fenêtre et réveillé discrètement les autres habitants de la rue. Les voisins s'étaient armés et attendaient que les bandits sortent de la maison. Un des bandits est rattrapé par les voisins qui le frappent avec des bâtons et le forcent à donner l'adresse du café où il

devait retrouver ses complices. Le bandit gît inanimé au sol, probablement n'a-t-il pas survécu à la bastonnade. Les jeunes du quartier bloquent la rue avec une barrière et se lancent à la recherche des voleurs dans le quartier voisin de New-Bell. Les bandits seront arrêtés quelques jours plus tard lors d'une nouvelle agression dans un quartier voisin, le quartier de Bonanjo.

Le professeur a été fortement choqué par ces événements.

### ***L'A.E.F.E. intervient***

Monsieur Jean-François M., Chef du service du Personnel de l'A.E.F.E., est informé des événements. Monsieur Jean-François M. propose aussitôt au professeur de le muter au lycée français de Yaoundé qui justement recherche un professeur d'allemand. Régis H. pourrait ainsi s'éloigner de son quartier que l'agression et le lynchage du bandit ont mis en effervescence.

Régis H. accepte la proposition de l'A.E.F.E. et prépare son déménagement. Il ne reçoit aucune nouvelle avant le début des vacances d'été. Le 2 juillet, le proviseur organise un pot de fin d'année et annonce officiellement le début des vacances anticipé. Mais l'après-midi, un fax arrive dans le bureau: Par une notification datée du jour même (2 juillet), l'A.E.F.E. annonce qu'elle a rompu le contrat de Régis H. et que Régis H. doit demander sa réintégration dans son académie d'origine. Le proviseur qui n'a aucune autre information parvient à contacter Régis H. et à lui remettre le fax.

Régis H. est stupéfait : il vient d'être agressé, et l'A.E.F.E. le renvoie en France ? Personne n'est au courant, ni le professeur, ni le Chef d'Etablissement, ni son adjointe.

La raison invoquée par l'A.E.F.E.: la demande viendrait du Chef de poste, à savoir le Chargé d'Affaires remplaçant l'Ambassadeur absent. Des « raisons impérieuses touchant à la sécurité » de Régis H. auraient amené le Chef de poste à demander sa réintégration en France.

Une explication complètement incompréhensible. Comment le Chef de Poste peut-il évaluer le danger couru par un ressortissant qu'il ne connaît pas ? Le Chef de poste n'aurait-il pas demandé à rencontrer le professeur ?

L'A.E.F.E. affirme qu'un mystérieux officier de police aurait mené une enquête et conclu à la réalité d'un danger couru par Régis H. à Douala.

Ce point paraissait complètement invraisemblable, d'autant plus que la bande qui avait agressé Régis H. avait été arrêtée lors d'une nouvelle agression dans le quartier Bonanjo ! Ce « policier » semblait bien mal informé. On imagine mal les bandits revenir agresser quelqu'un dans le quartier où l'un d'eux venait de se faire lyncher par les habitants de ce quartier !

La situation semblait absurde pour le professeur. Il s'attendait à une mutation promise par l'A.E.F.E., préparait son déménagement pour Yaoundé. Comment l'A.E.F.E. a-t-elle pu prendre une telle décision, sans informer ni le professeur ni le Chef d'établissement de la raison pour laquelle elle avait changé d'avis ? On peut imaginer les conséquences matérielles et psychologiques. Régis H. vient de vivre une violente agression, tous ses objets de valeur ont disparu, il est fortement affecté, et il apprend maintenant qu'il est dans l'obligation de quitter précipitamment ses amis et ses biens, sans avoir la moindre possibilité de s'expliquer avec l'A.E.F.E.

### ***La commission***

L'A.E.F.E. avait pris sa décision en toute illégalité, sans constituer de dossier.

Il faut maintenant « rattraper le coup » et organiser une commission paritaire pour obtenir le vote de la commission.

Lors de cette commission qui s'est tenue le 6 novembre 2009, l'A.E.F.E. fournit des documents pour tenter de justifier sa décision :

- Un télégramme diplomatique du Chef de poste demandant la rupture du contrat de Régis H. pour des raisons de sécurité.
- Un écrit envoyé par Bruno C., un officier de police travaillant au consulat de Douala pour un mystérieux service de police, le « Service de Coopération Technique de Police » étaye cette demande.

### ***La vérité éclate***

Entre temps Régis H. est de retour en France. Il obtient la communication des pièces versées au dossier et le compte-rendu des débats lors de la commission du 6 novembre 2009. En lisant les pièces fournies au dossier par l'A.E.F.E., il est stupéfait.

- Régis H. apprend qu'il aurait rencontré le Chef de poste et que le Chef de poste lui aurait téléphoné à plusieurs reprises. Or Régis H. n'avait jamais parlé au Chef de poste. Il n'avait même jamais mis les pieds à l'Ambassade, située à plusieurs centaines de kilomètres ! Et le Chef de poste n'a pas l'habitude d'appeler au téléphone les professeurs du lycée français...
- Le « télégramme diplomatique » présente des incohérences aussi bien dans la forme que dans le contenu. Manifestement, ce document est un faux grossier. Jamais le Chef de poste n'a signé un télégramme diplomatique demandant le retour de Régis H. pour des « raisons de sécurité ».
- Quant à Bruno C., le mystérieux « policier » du Consulat qui aurait fourni le rapport à la commission, Régis H. a pu entrer en contact avec lui. Bruno C. donne sa position par mail : jamais il n'a écrit de rapport et en juin 2009 il était coopérant civil à Douala, et non policier au consulat !. Il travaillait comme formateur pour un organisme camerounais. Il est très choqué que l'A.E.F.E. ait pu ainsi utiliser son nom et confirme qu'en aucun cas sa lettre de mission ne prévoyait de mission de police pour le consulat ou l'ambassade de France.
- Le Colonel B., Chef du Service de Coopération Internationale de Police de Yaoundé, est informé lui aussi. Indigné par cette affaire, il confirmera que son équipe ne comptait que trois personnes travaillant à l'Ambassade de France de Yaoundé, la capitale, et non à Douala. Un organigramme de l'ambassade de France envoyé à Régis H. confirme en effet qu'en juin 2009 le Service de Coopération Internationale de Police n'avait pas de personnel au consulat de Douala.

### ***le Tribunal Administratif de Nantes***

Régis H. présente une requête contre la décision de l'A.E.F.E. auprès du Tribunal Administratif de Nantes. Trois ans de procédure contradictoire vont suivre. Selon la procédure au Tribunal Administratif, plusieurs mémoires seront rédigés par Régis H. et l'A.E.F.E.

Dans ses trois mémoires adressés au Tribunal Administratif, Régis H. démontre que les documents présentés à la commission paritaire et au Tribunal ont été falsifiés.

Pendant ces trois années l'A.E.F.E. se montre totalement incapable de réfuter les graves accusations de faux et usage de faux portées contre elle, confirmant ainsi les falsifications.

Le Tribunal Administratif reconnaît la validité de l'argumentation et ordonne l'annulation de la notification de fin de mission par sa décision du 11 décembre 2012.

### ***Pourquoi ces falsifications ?***

Comment l'A.E.F.E., un organisme officiel gérant de nombreuses écoles à l'étranger, a-t-elle pu falsifier des documents et prendre une mesure non seulement illégale mais profondément inhumaine vis-à-vis d'un professeur qui venait de subir une agression violente?

Une étude attentive du dossier (échange de mails entre les bureaux de Paris et de Nantes) laisse deviner ce qui a pu se dérouler et l'ambiance de panique qui a saisi les cadres de l'A.E.F.E.

Pour l'A.E.F.E., l'agression de Régis H. posait problème. En deux jours seulement la nouvelle de l'agression s'est répandue comme une traînée de poudre aussi bien dans la communauté française de Douala que dans d'autres établissements français en Afrique.

Cette affaire arrivait à mauvais moment et à un mauvais endroit.

Le mauvais moment tout d'abord : c'est en juin que se signent les contrats de professeurs résidents, et l'on sait les difficultés de l'A.E.F.E. pour recruter des professeurs en Afrique centrale. Peut-être les

cadres de l'A.E.F.E. ont-ils pensé qu'il fallait mieux éloigner définitivement le professeur victime de l'agression pour ne pas compromettre ce recrutement. Les nouvelles circulent vite avec Internet. Mais surtout cette affaire arrivait à un mauvais endroit.

### ***La violence à Douala***

Tout remonte à l'année 2005.

Grève au lycée français Dominique Savio de Douala, réunion tendue avec le consul, la communauté française était en émoi. La raison : l'insécurité depuis le début d'année.

Aux vols et cambriolages « classiques » sont venues s'ajouter des violences physiques, dont deux viols d'enseignantes qui travaillaient au Lycée Français. Les expatriés français se rappellent l'assassinat de Gabriel Nourri, commerçant à Douala en 2000.

Le consul conseillera aux résidents français de protéger les portes et les balcons des habitations par des grilles.

Le gouvernement camerounais réagira aux plaintes des Français en mettant en place un « commando opérationnel » pour traquer la criminalité. Mais ce commando commettra de nombreuses exactions.

Ces événements et leurs conséquences sont relatés dans un film de Osvalde Lewat, *Une Affaire de Nègres*, sorti au Cameroun juste au moment de l'agression de Régis H.

En 2012, deux nouveaux assassinats de Français au Cameroun ont eu lieu dont celui d'un enseignant français, Eric de P., jeune volontaire âgé de 31 ans.

### ***L'A.E.F.E. a-t-elle cédé à la panique ?***

A-t-elle voulu éloigner le professeur qui venait d'être agressé afin d'éviter que la nouvelle de cette agression ne réveille le souvenir de tous ces événements douloureux ?

Les professeurs n'ont-ils pas droit à l'information ? Surtout quand leur sécurité est en jeu ?

Peut-on ignorer la procédure légale sous prétexte de l'urgence ?

Cette affaire aurait-elle été la conséquence de grosses erreurs d'appréciation au niveau de la Direction ? L'A.E.F.E. a-t-elle pris une décision malheureuse qui aurait déclenché un « effet domino » ?

Nous reviendrons sur cette affaire qui sera bientôt jugée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes.